

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_1-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12

**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : 10

Votants : 11

**Date d'affichage** : 07-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

1/ **COMPTE de GESTION 2024 – Multiservices (2025\_4\_1)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROUFFY Marc, Maire, délibérant sur le **Compte de Gestion de l'exercice 2024** dressé par Madame FAGUET Annie, Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** à l'unanimité soit 11 voix POUR que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc LANDUREAU

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_2-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : **12**  
**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : **10**      Votants : **10**  
**Date d'affichage** : 07-04-2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**2/ Compte Administratif 2024 – Multiservices - (2025\_4\_2)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame NOULHIANE Jocelyne, élue par ses pairs, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

a) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 10 à 14 (II A, B1, B2, C1 et C2) du Compte Administratif du Multi-services.

b) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

d) VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés aux pages 10 à 14 (II A, B1, B2, C1 et C2) du Compte Administratif, à 10 voix POUR, Monsieur ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc Landureau

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_3-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12  
**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : 10      Votants : 11  
**Date d'affichage** : 07-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**3/ Affectation des résultats 2024 – Multiservices - (2025\_4\_3)**

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	16 306,47 €	Résultat ant. reporté 001	106,52 €
Résultat de l'exercice 2024	2 079,09 €	Résultat de l'exercice 2024	4 170,00 €
Solde d'exécution cumulé	18 385,56 €	Solde d'exécution cumulé	4 276,52 €
		Restes à Réaliser 2024 Recettes	0,00 €
		Restes à Réaliser 2024 Dépenses	0,00 €
		Solde positifs RAR	0,00 €
TOTAL A AFFECTER	18 385,56 €	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €

**DECIDE** à l'unanimité, soit 11 voix POUR, d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	€
Affectation complémentaire – Transfert en Investissement (1068)	0,00 €
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025 ligne 002	18 385,56 €

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc Landureau

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_4-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12  
**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : 10      Votants : 11  
**Date d'affichage** : 07-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**4/ BUDGET 2025 – Multiservices (2025\_4\_4)**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget proposé par Monsieur le Maire pour l'année 2025, et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité soit par 11 voix POUR, le budget présenté pour le service du Multiservices qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 23 921,00 €
- Investissement : 4 276,52 €

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc Landureau

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_5-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12

**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : 10

**Date d'affichage** : 07-04-2025

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**5/ COMPTE de GESTION 2024 – Assainissement (2025\_4\_5)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROUFFY Marc, Maire, délibérant sur le **Compte de Gestion de l'exercice 2024** dressé par Madame FAGUET Annie, Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** à l'unanimité soit 11 voix POUR que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc LANDUREAU

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_6-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12  
**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : 10      Votants : 10  
**Date d'affichage** : 07-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

**Présents :**

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

**Absents excusés :**

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

**Absent non excusé :**

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**6/ Compte Administratif 2024 – Assainissement - (2025\_4\_6)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame NOULHIANE Jocelyne, élue par ses pairs, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

a) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif du service de l'assainissement.

b) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

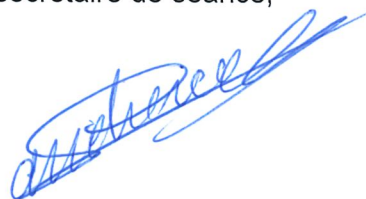
d) VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés aux pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif, à 10 voix POUR, Monsieur ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc LANDUREAU

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_7-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12  
**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : 10      Votants : 11  
**Date d'affichage** : 07-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**7/ Affectation des résultats 2024 – Assainissement - (2025\_4\_7)**

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	343,97 €	Résultat ant. reporté 001	28 536,68 €
Résultat de l'exercice 2024	-1 825,25 €	Résultat de l'exercice 2024	26 747,86 €
Solde d'exécution cumulé	-1 501,28 €	Solde d'exécution cumulé	55 284,54 €
		Restes à Réaliser 2024 Recettes	0,00 €
		Restes à Réaliser 2024 Dépenses	0,00 €
		Solde positifs RAR	0,00 €
TOTAL A AFFECTER	-1 501,28 €	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €

**DECIDE** à l'unanimité, soit 11 voix POUR, d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

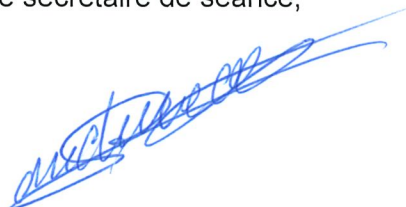
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	€
Affectation complémentaire – Transfert en Investissement (1068)	0,00 €
Reste sur déficit d'exploitation à reporter au BP 2025 ligne 002	-1 501,28 €

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc Landureau

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_8-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12

Présents : 10

Votants : 11

**Date de convocation** : 04-04-2025

**Date d'affichage** : 07-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**8/ BUDGET 2025 – Assainissement (2025\_4\_8)**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget proposé par Monsieur le Maire pour l'année 2025, et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité soit par 11 voix POUR, le budget présenté pour le service de l'Assainissement qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 46 614,00 €
- Investissement : 77 295,54 €

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc Landureau

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_9-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12

**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : 10

**Date d'affichage** : 07-04-2025

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**9/ COMPTE de GESTION 2024 – Eau (2025\_4\_9)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROUFFY Marc, Maire, délibérant sur le **Compte de Gestion de l'exercice 2024** dressé par Madame FAGUET Annie, Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,


**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** à l'unanimité soit 11 voix POUR que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc LANDUREAU

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_10-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12  
**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : 10  
**Date d'affichage** : 07-04-2025  
Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

**Présents :**

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

**Absents excusés :**

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

**Absent non excusé :**

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**10/ Compte Administratif 2024 – Eau - (2025\_4\_10)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame NOULHIANE Jocelyne, élue par ses pairs, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

a) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif du service de l'eau.

b) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

d) VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés aux pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif, à 10 voix POUR, Monsieur ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc LANDUREAU

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_11-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12  
**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : 10      Votants : 11  
**Date d'affichage** : 07-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**11 / Affectation des résultats 2024 – Eau - (2025\_4\_11)**

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	701,06 €	Résultat ant. reporté 001	278 383,07 €
Résultat de l'exercice 2024	564,15 €	Résultat de l'exercice 2024	30 112,71 €
Solde d'exécution cumulé	1 265,21 €	Solde d'exécution cumulé	308 495,78 €
		Restes à Réaliser 2024 Recettes	0,00 €
		Restes à Réaliser 2024 Dépenses	0,00 €
		Solde positifs RAR	0,00 €
TOTAL A AFFECTER	1 265,21 €	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €

**DECIDE** à l'unanimité, soit 11 voix POUR, d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	€
Affectation complémentaire – Transfert en Investissement (1068)	0,00 €
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025 ligne 002	1 265,21 €

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc Landureau

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_12-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : **12**

Présents : **10**

Votants : **11**

**Date de convocation** : 04-04-2025

**Date d'affichage** : 07-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**12 / BUDGET 2025 – Eau (2025\_4\_12)**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget proposé par Monsieur le Maire pour l'année 2025, et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité soit par 11 voix POUR, le budget présenté pour le service de l'Eau qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 154 750,21 €
- Investissement : 442 503,55 €

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc Landureau

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_13-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12

Présents : 10

Votants : 11

**Date de convocation** : 04-04-2025

**Date d'affichage** : 07-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**13/ COMPTE de GESTION 2024 – Commune (2025\_4\_13)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROUFFY Marc, Maire, délibérant sur le **Compte de Gestion de l'exercice 2024** dressé par Madame FAGUET Annie, Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** à l'unanimité soit 11 voix POUR que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc LANDUREAU

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_14-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12  
**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : 10      Votants : 10  
**Date d'affichage** : 07-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**14/ Compte Administratif 2024 – Commune - (2025\_4\_14)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame NOULHIANE Jocelyne, élue par ses pairs, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

a) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 10 à 14 (II A, B1, B2, C1 et C2) du Compte Administratif de la Commune.

b) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

d) VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés aux pages 10 à 14 (II A, B1, B2, C1 et C2) du Compte Administratif, à 10 voix POUR, Monsieur ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc LANDUREAU

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_15-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12  
**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : 10      Votants : 11  
**Date d'affichage** : 07-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**15 / Affectation des résultats 2024 – Commune - (2025\_4\_15)**

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	84 129,85 €	Résultat ant. reporté 001	-220 854,07 €
Résultat de l'exercice 2024	27 929,56 €	Résultat de l'exercice 2024	115 382,16 €
Solde d'exécution cumulé	112 059,41 €	Solde d'exécution cumulé	-105 472,36 €
		Restes à Réaliser 2024 Recettes	687 690,00 €
		Restes à Réaliser 2024 Dépenses	558 900,00 €
		Solde positifs RAR	128 790,00 €
TOTAL A AFFECTER	112 059,41 €	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €

**DECIDE** à l'unanimité, soit 11 voix POUR, d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	€
Affectation complémentaire – Transfert en Investissement (1068)	0,00 €
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025 ligne 002	112 059,41 €

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc Landureau

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers** : en exercice : **12**

Présents : **10**

Votants : **11**

**Date de convocation** : 04-04-2025

**Date d'affichage** : 07-04-2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**16/ Taux d'imposition 2025 (2025\_4\_16\_1)**

"se substitue à la délibération 2025\_4\_16 pour erreur matérielle"

Monsieur le Maire rappelle, les taux d'imposition de la commune votés par le Conseil municipal en 2024 étaient les suivants :

Taxe foncière (bâti) 34.21 %

Taxe foncière (non bâti) 46.48 %

Taxe habitation : 19.98 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité, soit 11 voix POUR, de VOTER les taux des taxes pour l'exercice 2025 comme suit.

Taxe foncière (bâti) : 34.21 %

Taxe foncière (non bâti) : 46.48 %

Taxe habitation : 19.98 %

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Marc ROUFFY

Marc Landureau

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/05/2025  
Reçu en préfecture le 07/05/2025  
Publié le 07/05/2025  
ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_16\_1-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : **12**  
**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : **10**      Votants : **11**  
**Date d'affichage** : 07-04-2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**16/ Taux d'imposition 2025 (2025\_4\_16\_1)**

"se substitue à la délibération 2025\_4\_16 pour erreur matérielle"

Monsieur le Maire rappel, les taux d'imposition de la commune votés par le Conseil municipal en 2024 étaient les suivants :

Taxe foncière (bâti) 34.21 %  
Taxe foncière (non bâti) 46.48 %  
Taxe habitation : 19.98 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité, soit 11 voix POUR, de VOTER les taux des taxes pour l'exercice 2025 comme suit.

Taxe foncière (bâti) :           34.21 %  
Taxe foncière (non bâti) :   46.48 %  
Taxe habitation :               19.98 %

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Marc ROUFFY

Marc Landureau



COMMUNE : 149 PALLUAU-SUR-INDRE  
 ARRONDISSEMENT : 36 CHATEAUROUX  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC LE BLANC

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition provisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	701 166	34,21	97,70	714 500	244 430	34,21	244 430
Taxe foncière non bâties (TFNB)	152 092	46,48	124,88	154 700	71 905	46,48	71 905
Taxe d'habitation (TH)	266 093	19,98	58,54	261 500	52 248	19,98	52 248
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		368 583		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	368 583

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	368 583	34,21	
Taxe d'habitation (TH)	= 1,000 000	46,48	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	19,98	

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux profond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				8 809	0	-40 157	70 035	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
368 583		38 687		407 270

À CHATEAUROUX

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,  
HERVE POUYANNE

Le 24/04/2025

Pour la Préfecture,

Matc



Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_16-DE



COMMUNE : 149 PALLUAU-SUR-INDRE  
 ARRONDISSEMENT : 36 CHATEAUROUX  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC LE BLANC

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	801	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	43 558	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	37	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	7 971	b. Par la loi (terres agricoles)	26 770	f. Transformateurs électriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV	>>>	<b>Cotisation foncière des entreprises</b>		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		b. Par la loi		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	261 500	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	1,286480
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	8 913	d. Taux FB commune 2020	18,00
		d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	16,21
		e. Bases dégrévées mayo THS			
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX					
6.1. TAUX PLAFONDS					
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	39,26	99,35	1,65000	97,70
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	42,15	127,70	2,82000	124,88
Taxe d'habitation (TH)	23,88	21,64	59,70	1,16000	58,54
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...					
a. ....la diminution sans lien a été appliquée			>>>	11,23	
b. ....les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés			>>>	>>>	
6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH					
a. Tx moy.75% départemental			11,23		
b. Taux maximum de la mayo			>>>		
6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE					
<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de au niveau :</b>					
a. National					
b. Communal					
<b>Taux maximum :</b>					
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser					
b. Taux maximum de la majoration spéciale					
<b>Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique</b>					
				14,87	

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le  
 ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_16-DE

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_16-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : **12**  
**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : **10**      Votants : **11**  
**Date d'affichage** : 07-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**16/ Taux d'imposition 2025 (2025\_4\_16)**

Monsieur le Maire rappel, les taux d'imposition de la commune votés par le Conseil municipal en 2024 étaient les suivants :

Taxe foncière (bâti) 34.21 %

Taxe foncière (non bâti) 46.48 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité, soit 11 voix POUR, de VOTER les taux des taxes pour l'exercice 2025 comme suit.

Taxe foncière (bâti) : 34.21 %

Taxe foncière (non bâti) : 46.48 %

Taxe habitation : 19.98 %

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc Landureau

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_17-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : **12**

Présents : **10**

Votants : **11**

**Date de convocation** : 04-04-2025

**Date d'affichage** : 07-04-2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**17 / BUDGET 2025 – Commune (2025\_4\_17)**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget proposé par Monsieur le Maire pour l'année 2025, et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité soit par 11 voix POUR, le budget présenté pour le service de la ~~Commune~~ qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

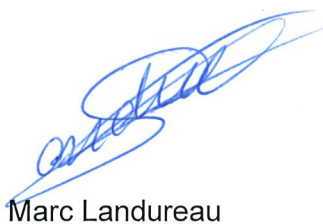
- Fonctionnement : 1 036 020,00 €
- Investissement : 828 333,28 €

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc Landureau

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_18-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : **12**

**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : **10**

Votants : **11**

**Date d'affichage** : 07-04-2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**18 / Service des eaux : demande de dégrèvement suite à un acte malveillant (2025\_4\_18)**


Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de dégrèvement de M. JEGO Victorien suite à un acte malveillant sur son robinet d'eau au lieu dit la Bourbonnerie qui a été ouvert lors de son absence pour congés laissant l'eau s'écouler pendant plusieurs jours avant qu'un agent technique le découvre et l'arrête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**REFUSE** le dégrèvement car indépendant du réseau

**CONSEILLE** de se rapprocher de son assureur puisqu'il s'agit d'un acte malveillant et qu'il y a eu un dépôt de main courante.

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc Landureau

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 036-213601495-20250411-2025\_4\_19-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12  
**Date de convocation** : 04-04-2025

Présents : 10      Votants : 11  
**Date d'affichage** : 07-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

M. PIQUE donne procuration à Mme BERTRAND ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO.

M. LANDUREAU a été désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**19 / Terrain Communal : demande d'acquisition d'une partie d'une parcelle (2025\_4\_19)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition d'un morceau de la parcelle cadastrée AP0199 au lieu-dit « le Moulin » par la société CELLNEX. Cette société est propriétaire de l'antenne pour la téléphonie et locataire actuelle du même emplacement. CELLNEX privilégie l'acquisition plutôt la location.

Cela permet une valorisation immédiate de l'emplacement et d'éviter une potentielle perte de loyer lors du renouvellement du bail.

La société s'engage à acquérir 100m<sup>2</sup> de parcelle pour 42 800 € ainsi que de prendre à sa charge la totalité des frais de bornages et notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** la cession de 100 m<sup>2</sup> sur la parcelle AP0199 au prix de 42 800 €

**PRÉCISE** que la totalité des frais liés à cette transaction (bornage, notaire) seront à la charge de l'acquéreur

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Marc Landureau